

_____ reconnaît le rôle important que l'intelligence artificielle (IA) peut jouer pour améliorer ses services et ses opérations. Toutefois, l'utilisation de l'IA doit être encadrée par des principes qui garantissent son utilisation éthique, sécuritaire et respectueuse des droits de ses employé(e)s, membres, partenaires, fournisseurs et de sa clientèle.

Cette politique a pour but de définir un cadre clair pour guider l'utilisation responsable et éthique d'outils numériques d'intelligence artificielle (IA) générative dans les activités quotidiennes de _____, tout en respectant les lois et les normes applicables au Québec.

Les lignes directrices ci-dessous définissent les obligations des employé(e)s, dirigeant(e)s, administrateur(trice)s et toute autre personne liée à l'utilisation d'applications d'intelligence artificielle (IA) générative dans le cadre de son mandat avec _____.

1. Objectifs

La politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative, ci-après appelée « la Politique », a pour objectifs :

- Encadrer l'utilisation de l'IA au sein de _____ afin d'assurer une utilisation responsable et éthique ;
- Protéger les données personnelles et confidentielles des individus et respecter les lois en vigueur au Québec, notamment en matière de protection de la vie privée ;
- Soutenir l'innovation en utilisant l'IA pour améliorer nos services sans compromettre les droits des personnes ;
- Garantir que l'IA est utilisée de manière transparente, équitable et sécuritaires dans toutes nos activités ;
- Sensibiliser les utilisateur(trice)s aux possibilités et aux risques liés à l'utilisation d'outils d'IA générative.

2. Champs d'application

Cette Politique s'applique à :

- Tou(te)s les employé(e)s et dirigeant(e)s de _____ qui utilisent ou interagissent avec des technologies d'IA dans le cadre de leurs fonctions ;
- Tou(te)s les personnes faisant affaire avec _____ dans le cadre de ses fonctions (fournisseurs, sous-traitants, etc) et qui utilisent ou interagissent avec des technologies de l'IA dans le cadre de leur rôle dans l'organisation, et ayant accès à des systèmes critiques, à haut risque ou à des données personnelles et/ou confidentielles ;
- Toutes les activités où l'IA est utilisée, y compris le traitement de données, la gestion des opérations et les interactions avec nos partenaires et notre clientèle.

Cette politique porte sur les outils d'IA générative.

Elle s'applique à l'utilisation de ces applications sur les appareils de l'organisation et/ou les appareils personnels lorsqu'ils sont utilisés à des fins personnelles ou connectés aux réseaux corporatifs, incluant le réseau Wi-Fi.

3. Définitions

Les termes utilisés dans la présente Politique nécessitant une description précise sont définis ci-dessous :

IA générative (GenAI)

GenAI fait référence à une technologie d'intelligence artificielle qui génère de nouvelles versions de contenus textuels, audio ou visuels à partir de grands ensembles de données, en réponse aux requêtes des utilisateur(trice)s.

Protection, sécurité, confidentialité

Les informations sont partagées avec un outil GenAI par l'entremise des requêtes utilisateur. En général, fournir l'accès à une information constitue un partage de données avec l'outil. Ce partage peut rendre publiques des informations confidentielles ou sensibles, car l'outil peut entraîner son modèle à partir des données reçues.

Données confidentielles

Il s'agit de données accessibles uniquement aux personnes ou entités autorisées. Ces données peuvent figurer dans des documents, courriels, textes ou notes de réunion.

Propriété intellectuelle

Désigne les œuvres de l'esprit : inventions, œuvres littéraires et artistiques, dessins, modèles, emblèmes, noms et images utilisés dans l'organisation. La propriété intellectuelle est protégée par la loi, notamment au moyen de brevets, du droit d'auteur et de l'enregistrement de marques, permettant aux créateur(trice)s d'obtenir une reconnaissance ou un avantage financier pour leurs créations.

En conciliant les intérêts des innovateurs et du public, le système de propriété intellectuelle vise à favoriser un environnement propice à la créativité et à l'innovation.

Requête IA

Demande adressée à un outil d'intelligence artificielle (IA) par l'utilisateur(trice), à partir de laquelle l'outil générera du contenu sous forme de texte, d'image, de son ou de vidéo.

Vérification de la sortie de l'IA générative

L'utilisation des résultats des outils GenAI sans vérification adéquate expose _____ à des risques et peut nuire à sa réputation.

De nombreux modèles GenAI open source sont entraînés à partir de grands ensembles de données accessibles au public. Les résultats générés peuvent donc contenir des informations protégées par le droit d'auteur ou par la propriété intellectuelle d'autrui. Même si la propriété de ces contenus n'est pas toujours claire, les utilisateur(trice)s doivent faire preuve de prudence et éviter d'utiliser tout contenu soupçonné d'être protégé par des droits dans tout document interne ou externe.

Les utilisateur(trice)s des outils GenAI doivent également être conscient(e)s que ces modèles peuvent intégrer des biais issus des données sur lesquelles ils ont été entraînés. Ces biais peuvent ne pas être conformes aux valeurs fondamentales de _____, notamment en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Les résultats peuvent ainsi comporter des erreurs systématiques ou favoriser certains groupes, ce qui peut mener à des résultats injustes ou discriminatoires.

Les utilisateur(trice)s de GenAI doivent donc suivre les processus d'examen existants lorsque ces outils sont utilisés pour prendre des décisions ou analyser des informations susceptibles d'être biaisées.

4. Principes

_____ établit les principes suivants pour assurer une utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) :

Intégrité et transparence

_____ s'engage à faire preuve d'intégrité en présentant des données et des faits authentiques, en exprimant des idées originales et en citant correctement les sources.

L'utilisation de l'IA se fait de manière claire et transparente. _____ s'engage à informer ses collaborateur(trice)s de l'usage de l'IA et de la façon dont les systèmes d'IA influencent les décisions, les recommandations et les services offerts.

Respect de la règle de droit

Les bonnes pratiques de cette Politique doivent toujours être appliquées en parallèle avec les lois, règlements, directives et orientations en matière d'utilisation des technologies et services numériques.

Principe de sécurité

L'utilisation responsable des systèmes d'IA implique le respect des obligations en matière de sécurité de l'information. Des mesures adéquates doivent être mises en place pour limiter les risques et protéger efficacement les données concernées.

Utilisation éthique

Les outils d'IA ne doivent pas être utilisés pour reproduire des contenus qui pourraient être offensants, trompeurs, illégaux ou contraires aux valeurs de _____.

Il est attendu qu'en plus de cette Politique, l'utilisation de l'IA se fasse conformément aux principes éthiques de _____ ainsi qu'aux lois en vigueur.

Utilisation axée sur l'être humain

Le contenu généré par l'IA ne peut pas être utilisé et diffusé tel quel. Tout contenu produit par l'IA doit être révisé, adapté ou reformulé par un humain avant toute utilisation ou diffusion.

5. Rôles et responsabilités

Pour toute utilisation des applications GenAI, les employé(e)s, la direction et toute autre personne collaborant de près ou de loin avec _____ doivent, en plus de se conformer aux réglementations en vigueur, adhérer aux éléments suivants :

5.1 Responsable de l'IA

La direction générale est responsable de superviser l'utilisation de l'IA au sein de _____. Elle est chargée de la mise en œuvre, de la mise à jour et du respect des principes directeurs liés à l'utilisation de l'IA.

5.2 Rôles et responsabilités

- **Responsable de l'IA** : Définit la stratégie et les politiques relatives à l'IA. Supervise l'application des directives en matière d'IA dans les équipes concernées.
- **Direction générale** : Élabore les critères déterminant ce qui est autorisé en matière d'utilisation de l'IA
- **Employé(e)s** : S'assurent que les outils d'IA utilisés dans le cadre de leurs tâches quotidiennes respectent les directives énoncées dans cette Politique.

5.3 Audits et révisions

Des audits réguliers seront menés afin de vérifier la conformité des systèmes d'IA aux directives et aux lois en vigueur. Toute utilisation non conforme devra être corrigée sans délai.

La direction générale responsable de l'IA est également chargée de la révision annuelle de cette Politique.

6. Utilisation de l'IA dans les opérations

6.1 Choix des outils d'IA

Lorsqu'il est question d'utiliser, d'acquérir ou de développer des systèmes d'IA, _____ doit s'assurer que ces systèmes respectent les normes éthiques et de sécurité en vigueur. Les fournisseurs d'IA doivent être sélectionnés avec soin, en tenant compte de leurs pratiques en matière de protection des données et de respect des droits humains.

6.2 Collaboration avec des fournisseurs/sous-traitants

Si des fournisseurs externes utilisent l'IA, _____ doit s'assurer que ces fournisseurs respectent les mêmes standards de sécurité, d'éthique et de protection des données. Des contrats doivent être établis afin de définir clairement les responsabilités et obligations de chaque partie.

6.3 Utilisation générale

L'intelligence artificielle peut être utilisée au sein de _____ pour accomplir diverses tâches visant à améliorer l'efficacité, la créativité et la prise de décision. Par exemple, elle peut servir à traduire des textes, effectuer des recherches ou encore générer des idées lors de séances de remue-méninges (brainstorming).

Ces outils doivent être utilisés de manière responsable et conforme aux principes éthiques énoncés dans la présente Politique.

6.4 Interaction avec la clientèle

L'IA peut être utilisée pour améliorer les interactions avec la clientèle, notamment en fournissant des réponses automatisées aux questions fréquentes, en proposant des recommandations personnalisées ou en facilitant les réservations.

Cependant, toute information générée par l'IA doit être relue et validée par un(e) employé(e) avant d'être communiquée à la clientèle.

6.5 Marketing et personnalisation

Les outils d'IA peuvent être utilisés pour personnaliser les offres et les publicités en fonction des préférences de la clientèle. Toutefois, cette utilisation doit respecter la vie privée de la clientèle, et aucune donnée personnelle ne doit être utilisée sans son consentement explicite.

6.6 Optimisation des opérations internes

L'IA peut être utilisée pour optimiser certains processus comme la gestion des stocks, la planification des ressources ou l'analyse des tendances du marché. Ces systèmes doivent être configurés de manière à garantir la sécurité des données et l'exactitude des analyses produites.

6.7 Soutien à la prise de décision

L'IA peut offrir des analyses et des recommandations pour soutenir la prise de décision, mais elle ne doit jamais remplacer le jugement humain. Les décisions finales doivent toujours être prises par des personnes, en se basant sur les informations générées par l'IA, mais révisées pour en assurer la pertinence et l'exactitude.

7. Gestion des données

7.1 Sécurité des données

Toutes les données utilisées par les systèmes d'IA doivent être protégées en tout temps. _____ s'engage à respecter les meilleures pratiques en matière de sécurité des données afin d'éviter les fuites, les accès non autorisés ou les actes de piratage. Les données sensibles ou confidentielles, comme les renseignements personnels, ne doivent jamais être partagées ou utilisées sans le consentement approprié.

7.2 Respect de la confidentialité

_____ s'assure que toutes les données personnelles utilisées par l'IA respectent les lois en vigueur, notamment la [Loi sur la protection des renseignements personnels au Québec](#). Le consentement des personnes doit être obtenu avant d'utiliser leurs données dans des systèmes d'IA. Aucune donnée ne sera utilisée à une autre fin que celle initialement prévue sans un nouveau consentement.

7.3 Transparence dans l'utilisation des données

_____ s'engage à informer la clientèle, les membres et les partenaires de la manière dont leurs données sont collectées, stockées et utilisées par les systèmes d'IA. Les utilisateur(trice)s ont le droit de demander, en tout temps, des informations sur l'utilisation de leurs données ainsi que sur la suppression ou leur modification si nécessaire.

7.4 Gestion et stockage

Les données utilisées par les systèmes d'IA doivent être correctement organisées et stockées de manière sécurisée. Elles doivent être accessibles uniquement aux personnes autorisées et ne doivent pas être conservées plus longtemps que nécessaire.

8. Gestion des risques

8.1 Identification des risques

L'utilisation de l'IA comporte certains risques, notamment en matière de confidentialité, de sécurité et de biais potentiels.

_____ s'engage à identifier et évaluer ces risques avant de déployer tout système d'IA. Chaque utilisation de l'IA doit être analysée pour s'assurer qu'elle ne représente pas de risques inacceptables pour les individus ou l'organisation.

8.2 Protocole de réponse aux incidents

Si un incident survient avec un système d'IA — qu'il s'agisse d'une violation de données, d'une erreur ou d'un biais dans les résultats — _____ doit réagir rapidement afin de corriger la situation et limiter les impacts.

8.3 Suivi et audit des systèmes

Tous les systèmes d'IA doivent être surveillés régulièrement pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement et sans biais.

Des audits doivent être effectués périodiquement afin de vérifier que les systèmes respectent les directives de cette Politique et que les risques sont gérés de façon appropriée.

8.4 Amélioration continue

_____ s'engage à revoir et à améliorer ses systèmes d'IA en fonction des nouvelles technologies et de l'évolution des lois.

La gestion des risques doit être un processus continu, avec des mises à jour régulières afin d'assurer la conformité et la sécurité de l'organisation.

9. Défaut de se conformer

Les utilisateur(trice)s qui ne respectent pas les dispositions de la présente Politique peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Les violations commises par les utilisateur(trice)s peuvent entraîner la résiliation de leur contrat. Toute activité illégale liée à GenAI sera signalée aux autorités compétentes. Les violations potentielles, détectées par surveillance ou signalées, doivent suivre les procédures prévues dans le protocole de réponse aux incidents.

10. Révision de la Politique

La direction générale de _____ est responsable de l'élaboration de la présente Politique et de sa révision annuelle.

Cette révision devra être effectuée régulièrement afin d'en assurer la pertinence, compte tenu de l'évolution rapide de l'IA générative.